

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| <p>Mairie de VIEUX</p> | <p><u>SEANCE DU 7 FEVRIER 2015</u></p> | <p style="text-align: center;"><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions aux associations, - Choix entrepreneur pour travaux de l'ancienne école, - Tarifs location salle des fêtes, - Pose de panneaux Vius, - Pose d'un panneau au lieu dit « Rivière Majeur », - Préparation du budget 2015, - Tarif location salle des fêtes par Monsieur Albert, - Convention d'entretien de l'éclairage public, - Questions diverses. |
|-------------------------------|---|---|

Membres présents ou représentés : Lionel BOUDGHENE, Mathieu DAUPLEIX, Gaëtan GÖBBELS, Glynis GRIFFITHS, Rose-Marie KURGOUALE, Guy LEGROS, Fanny LACASSAGNE, François MAURY, Annick PIEUX, Koosje SNOEK

Membres absents ayant donné procuration : Matthieu CASTAN procuration à Annick PIEUX

Secrétaire de séance : Lionel BOUDGHENE

L'an deux mille quinze, le 7 février 2015 à 10h,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 31 janvier 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT (article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

I. Délibérations

1. Subventions des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 votes pour et 1 abstention :

DECIDE d'accorder une subvention de 300 euros à chacune de ces associations pour l'année 2015 :

- Sport et Partage
- La Peyro Lebado
- Le comité des fêtes

Les associations devront fournir une demande écrite valant justificatif pour le Trésor Public.

2. Choix de l'entrepreneur pour les travaux de l'ancienne école

Pour les travaux de rénovation et de finition de l'ancienne école pour la location, Madame le Maire propose, parmi plusieurs devis, de retenir celui de Monsieur Martial LITTIERE du 29.12.2015 pour un montant total HT de 22 004,00 € soit 26 404,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 votes pour et 2 abstentions,

- **Décide d'accepter le devis de Monsieur Martial LITTIERE** aux conditions énoncées ci-dessus.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

3. Tarifs location de la salle des fêtes

Madame le Maire propose de modifier les tarifs de la salle des fêtes pour les personnes habitants en-dehors de la commune, soit 200€ au lieu de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** par 10 votes pour et 1 abstention, le prix énoncé.

Le règlement de la location sera modifié lors du prochain conseil.

4. Pose de panneaux Vius

Madame le Maire informe le conseil que 2 panneaux d'entrée d'agglomération de Vieux en occitan, Vius, peuvent être financés à 80% par le Conseil Général. Le prix de ces panneaux varie de 75€ et 145€ en fonction du nombre de lettres.

Madame le Maire soumet au vote l'achat de 4 panneaux **pour les entrées du village, dont 2 seront subventionnés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 votes pour et 4 contre :

- **Décide l'achat des 4 panneaux,**
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

5. Pose du panneau du Lieu dit Rivière Majeur

Madame le Maire informe que Monsieur et Madame Olivier Fabre, ont demandé à la mairie de poser un panneau pour indiquer le lieu dit de leur résidence, « Rivière Majeur ». Elle propose que le conseil accède à cette demande et que le panneau soit posé sur la D1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** par 8 votes pour et 3 abstentions, **et valide cette proposition.**

II. Préparation du budget

Monsieur LEGROS a présenté les comptes de l'année 2014 :

- Dans la section d'investissement, la balance entre les dépenses et les recettes est positive : 11659.79 €
- Dans la section de fonctionnement, la balance est également positive avec 40 653€.
Une fois que la trésorerie aura édité son compte de gestion le conseil municipal pourra voter le compte administratif 2014.

Le budget de 2015, quant à lui, est en cours de préparation par la commission budget.

III. Tarif de la location de la salle des fêtes pour effectuer du soutien scolaire et des cours d'anglais par Monsieur Jérôme Albert,

Monsieur Albert a formulé la demande de louer le bas de la salle des fêtes 3 fois par semaine en fin de journée, pour donner des cours d'anglais et effectuer du soutien scolaire.

Monsieur Albert ne sachant pas encore sous quelle forme juridique il organisera ses cours, le conseil municipal reporte son vote sur le tarif de la location. Toutefois, une réflexion est lancée sur les lieux les plus propices pour accueillir ce projet.

IV. Convention entretien éclairage public avec la SDET et SPIE

Madame le Maire informe le Conseil que la convention tripartite avec le SDET et la SPIE pour l'entretien de l'éclairage public de la commune est arrivée à échéance. La question de son renouvellement sera abordée lors d'un prochain conseil.

V. Questions diverses

1. Voirie

Deux routes faisant partie du secteur entretenu par la communauté de communes, doivent faire l'objet de travaux:

- Le chemin de Marines, pour combler les trous,
- Le chemin menant du Moulin de Gassard vers Istricou, la VC 6, à refaire entièrement,

Rendez-vous pris le lundi 9 février à 14h30 avec Monsieur B. Audard, L. Boudghene et Madame le Maire pour fixer les futurs travaux de réfection sur l'ensemble des voies communales.

Deux routes, hors secteur entretenu par la communauté de communes doivent être refaites :

- L'amorce du chemin communal menant chez Monsieur Nonorgues Jean-Christophe
- L'aire de stationnement des poubelles.

2. Locataire ancienne école

Un imprimeur avait été pressenti pour être le locataire du logement de l'ancienne école. Mais en regard des nuisances sonores inhérentes à son activité, le conseil municipal décide de ne pas y donner suite et de rechercher d'autres locataires.

- Soit une famille,
- Soit un artisan, qui pourrait bénéficier de l'ancienne salle de classe pour servir de stockage.

L'annonce à paraître dans la presse sera rédigée par Monsieur Boudghene.

3. Travaux de l'escalier de la vierge

Madame Clamens propose de vendre à la commune des dalles de sa maison pour 10 € le m². Celles-ci étant glissantes, il conviendrait de trouver un produit anti-dérapant.

Le conseil envisage de se renseigner sur le prix de dalles anti-dérapantes.

La séance est levée à 11h45